

Développer filères courtes d'écomatériaux



- Guide à destination des collectivités territoriales

Cyrielle den Hartigh
Les Amis de la Terre

La campagne Habitat écologique

Mars 2009 : Rapport Les écomatériaux en France - État des lieux et enjeux dans la rénovation thermique des logements

Janvier 2010 : Développer les filières courtes d'écomatériaux – guide à destination des collectivités territoriales.

Décembre 2010 : guide sur les achats d'écomatériaux à destination des organismes d'habitat social.



» Développer
les
filières courtes d'écomatériaux
Guide à destination des collectivités territoriales

Pourquoi promouvoir l'habitat écologique ?



**Contexte de crise écologique (changement climatique et
pénurie énergétique, pression sur les ressources
naturelles)**

**Très faible accessibilité au plus grand nombre à un
habitat écologique**

/ Crise du logement (pénurie ET mal logement)

**Enjeux de développement économique local et
soutenable, création d'emplois non délocalisables
= ancrage dans un territoire**

Pourquoi ce focus sur les écomatériaux ?

- Croissance du marché de l'isolation thermique // 2% du marché des isolants, mais hausse actuelle
- Ecomatériaux = atouts écologiques (énergie incorporée, ressources naturelles, qualité de l'air intérieure, etc.)
- Attention aux impacts du développement des écomatériaux

Définition écomatériaux

« Mise en œuvre »

« Santé et confort »

« Environnement »

« Développement local équitable »

Constat : Les freins au développement des écomatériaux

- **Prix, accès à l'information, à la matière et au savoir-faire**
- **Verrouillage du système qualité : évaluation du produit et assurance**
- **Faible organisation de la filière des écomatériaux**
- **Manque de formation pro**

>>> Quelles actions pour les collectivités territoriales ?

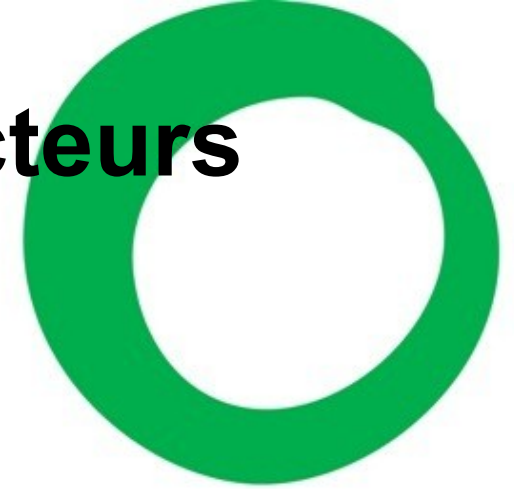
//// Quelle structuration territoriale?

>> Pistes d'actions :



- Soutien aux acteurs professionnels
- Incitations à l'amélioration de l'habitat ciblées sur l'utilisation des écomatériaux
- Achats publics et l'utilisation des écomatériaux par les collectivités territoriales
- Information et la sensibilisation du grand public et des professionnels
- Structuration et le soutien de filières courtes d'écomatériaux
- Richesse d'un territoire : une ressource physique locale, un art de bâtir propre à la région...

Piste d'actions (1) : Soutien des acteurs professionnels



- **Soutien à la mise en place de formations professionnelles, initiales et continues**
- **Formation et/ou sensibilisation à l'habitat écologique dans les services des collectivités territoriales**
- **Soutenir la mise en réseau des professionnels, l'organisation d'ateliers et de rencontres professionnelles**
- **Soutenir les fabricants dans leurs demandes auprès du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et sur des projets de R&D, etc.**

Exemple : Le soutien du Conseil Général de Haute-Garonne à la culture du chanvre



Le CG de Haute-Garonne a décidé de soutenir l'émergence de la culture du chanvre, une tradition locale, via un appui aux agriculteurs, donc à la partie amont d'une future filière courte.

Actions :

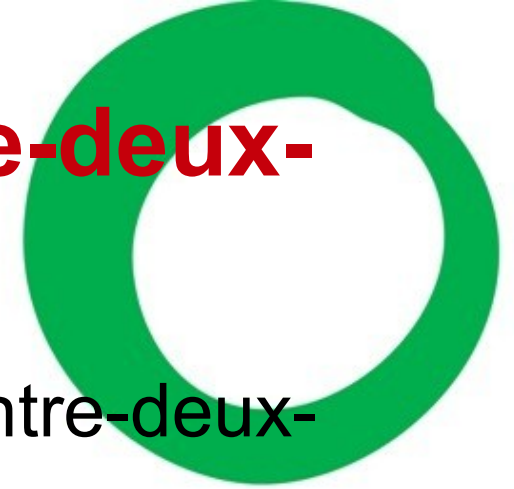
- > édition d'une plaquette sur la culture chanvre à destination des agriculteurs
- > Quatre conseillers agricoles sur le territoire apportent des conseils et un suivi aux agriculteurs
- > aides financières **au démarrage sur trois ans** aux exploitations agricoles se lançant dans la culture chanvre

Piste d'actions (2) : Incitations à l'amélioration de l'habitat ciblées sur l'utilisation des écomatériaux



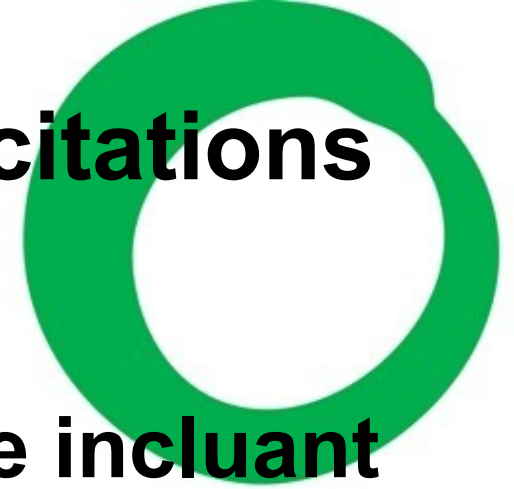
- **Prêt bancaire régionalisé grâce à un partenariat entre le Conseil régional et l'antenne régionale d'une banque ;**
- **Subvention directe conditionnée à l'utilisation d'écomatériaux accordées par des collectivités territoriales (communes, établissements publics de coopération intercommunale, Région). Dans ce cas, il peut s'agir d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH OPATB) dont les aides peuvent être bonifiées par le département ou la région ;**
- **Défiscalisation liée à l'utilisation des écomatériaux ;**

Exemple : l'OPAHDD du Haut-entre-deux-mers et sa maison de l'Habitat



- Le Syndicat inter-territorial du Pays du Haut-entre-deux-mers a lancé en juillet 2009 une **opération d'amélioration de l'habitat « Développement durable »** (ou OPAHDD) - procédure expérimentale, adaptée au territoire, ciblée sur la précarité énergétique.
- Soutiens : l'ANAH, l'ADEME, la Région et le département.
- La maison de l'Habitat du territoire propose aux propriétaires qui souhaitent améliorer leur logement des conseils et un accompagnement complet dans la réalisation de leur projet. **Ils veillent notamment à ce que l'utilisation des écomatériaux soit privilégiée dans les réhabilitations et constructions.**

Piste d'actions (2) suite : Les incitations à l'utilisation des écomatériaux



- **Chartes du logement sur un territoire incluant l'utilisation d'écomatériaux,**
- **Labellisation des bâtiments utilisant des écomatériaux,**
- **Mise en place d'une procédure de certification commune entre collectivités locales, professionnels, FFB, CSTB, acteurs de la recherche, entre autres pour faciliter l'identification et la diffusion des écomatériaux, etc.**

Exemple : Charte logement « Qualité environnementale bâtie » du Grand Lyon




Ce « Référentiel pour la qualité environnementale dans la construction de logements neufs » a été mis en place par la CA du Grand Lyon, l'ADEME et l'ALE.

Objectif : amener l'ensemble des acteurs de la construction (maître d'oeuvre, d'ouvrage, concepteurs, entreprises, etc.) à intégrer dès la conception des logements les critères environnementaux des bâtiments sur un plan architectural, fonctionnel, technique et économique.

La charte s'impose aux opérations de construction pour les logements sociaux, les cessions de terrain et les ZAC et détaille une démarche de qualité environnementale des bâtiments qui regroupe plusieurs thèmes, dont les matériaux. **Son application donne droit à un soutien financier** dans le cas des logements sociaux.

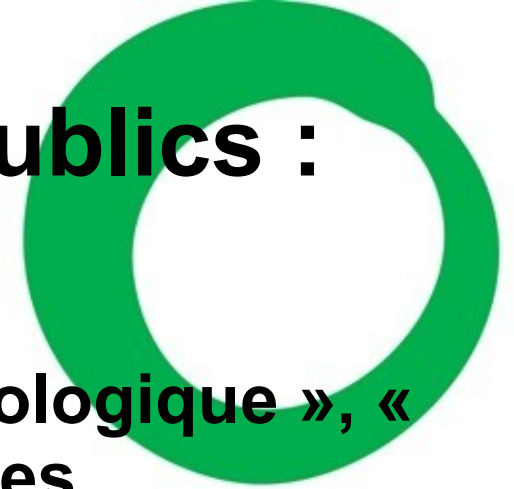
Piste d'actions (3) : Les achats publics et l'utilisation des écomatériaux par les collectivités territoriales



Les règles encadrant les marchés publics sont basées sur le libre droit à la concurrence et le principe de non discrimination. Mais depuis quelques années ces règles ont évolué et permettent d'intégrer des éco-critères de façon plus souple, même s'il reste toujours impossible de privilégier de façon explicite une origine locale.

Une approche territoriale et la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre permettent, néanmoins, de contourner cette interdiction.

Pistes d'actions (3) suite Achats Publics : Méthodologie étape par étape



- 1) « Objet du marché » : ajouter la mention « écologique », « à faible impact environnemental » ou « à faibles incidences environnementales »**
- 2) « Spécifications techniques » : demander une évaluation des gaz à effets de serre liés au transport**
- 3) « Critères d'attribution du marché » : opter pour un système de pondération ou proposer une variante**
- 4) « Exécution du marché » : être vigilant sur les conditions de livraison**

Exemple : La charte des achats durables de la ville d'Orléans



Dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21, la ville inscrit ses achats dans une consommation responsable. Pour cela, elle a décidé d'édicter une « Charte des achats durables » qui doit inspirer tous les marchés qu'elle engage.

Ce document doit aider à favoriser une offre de produits et de services respectueux de la nature et par là-même favoriser l'émergence de processus de production plus propres et plus durables. Pendant le processus de décision, les gestionnaires hiérarchiques doivent tenir compte du coût environnemental, social et économique des achats à chaque étape du cycle de vie. Pour respecter toutes les directives de la Charte, il incombera à la ville de veiller à la formation de ses agents et de suivre et d'évaluer ses engagements

Exemple : des fournitures à faible impact environnemental pour la ville de Nanterre

Dans le cadre d'un marché public (en procédure adaptée) concernant la fourniture de végétaux, de jardinières en bois et de mobiliers urbains, la ville de Nanterre a souhaité évaluer l'impact environnemental lié au transport.

- > Méthode « bilan carbone » de l'ADEME pour proposer dans le règlement de consultation une grille simplifiée permettant d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre. Chaque entreprise candidate est ainsi invitée à préciser la masse des fournitures, le lieu de production ainsi que le mode de transport jusqu'au lieu de livraison.
- > Formation des services concernés au bilan carbone et à l'analyse de cycle de vie.

Piste d'actions (4) : L'information et la sensibilisation du grand public et des professionnels



- Salons « grand public », foire d'achat,
- Conférence publique ou exposition sur le sujet,
- Guide/plaquette sur les éco-matériaux et/ou l'habitat écologique (en partenariat avec le CAUE, le Parc Naturel Régional, l'espace Info-Energie, une asso local d'éco-habitat, etc.),
- Programmes similaires à destination des professionnels : artisans du bâtiment, prescripteurs (architectes, bureaux d'études, etc.), bailleurs sociaux, services de la mairie, professionnels de l'immobilier, etc.

Exemple :

Le centre d'information et l'éco-matériauthèque du pôle éco-construction Seine-Aval



Il s'agit d'une agence locale née d'un projet de la CA des deux Rives de Seine (Yvelines). La structure porteuse est l'Agence d'urbanisme et de développement de la Seine-Aval (AUDAS).

Ses activités se concentrent autour d'un centre d'information pour les professionnels et le grand public réunissant l'**espace Info-Energie** du territoire, une **éco-matériauthèque**, ainsi qu'un **centre de formation professionnelle continue**. Les thèmes des isolants « naturels », des énergies renouvelables ou encore de la gestion des eaux pluviales y sont abordés.

Ce projet se couple à la mise en place d'une filière éco-construction Seine Aval dans le cadre d'une Opération d'intérêt national.

Piste d'actions (5) :

La structuration et le soutien de filières courtes d'écomatériaux



- Mettre en lien les professionnels des écomatériaux
- **Créer un lien entre les professionnels du secteur et les autres acteurs du territoire**

>> Les Système Productifs locaux :

Un groupement d'entreprises qui collaborent dans un même secteur en vue d'améliorer la compétitivité de la filière par une mutualisation des moyens et des compétences. Le SPL s'appuie sur une structure d'animation : collectivité locale, association émanant directement de la collectivité locale, société d'économie mixte (SEM), association bénéficiant de soutiens importants de la collectivité locale, ...

Exemples :



- PNR du Perche : Montage d'un projet de filière courte de chanvre (contrat Atenee) > Création d'une association puis d'une SCIC SARL
- Cluster Rhône Alpes Energie : réuni des TPE-PME, organise des rencontres, évaluation du tissu économique, mise en lien, etc.
- CD2E : fort soutien institutionnel, soutien dans les démarches réglementaires, veilles, etc.
- Codem : Recherche et développement

>> Synthèse Pistes d'actions :



- Soutien aux acteurs professionnels
- Incitations à l'amélioration de l'habitat ciblées sur l'utilisation des écomatériaux
- Achats publics et l'utilisation des écomatériaux par les collectivités territoriales
- Information et la sensibilisation du grand public et des professionnels
- Structuration et le soutien de filières courtes d'écomatériaux
- Richesse d'un territoire : une ressource physique locale, un art de bâtir propre à la région...